

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations
New York*



البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

**Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement
du rôle de l'Organisation**

16 Février 2021

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter pour votre élection à la présidence du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, et de vous assurer, ainsi qu'aux membres de votre Bureau, de la pleine coopération de ma délégation. Je souhaite également féliciter la Présidente de la session précédente pour le travail accompli durant son mandat.

Monsieur le Président,

Cette année, nous célébrons les 75 ans de la création des Nations Unies et de son texte fondateur, la Charte des Nations Unies. Dans ce contexte, ma délégation tient à souligner le rôle important joué par ce Comité, notamment en ce qui est de la formulation de recommandations pour le développement progressif du droit international, la réforme des Nations Unies et le règlement pacifique des différends.

Ma délégation est convaincue de la pertinence que peut avoir la contribution du Comité à travers l'examen des questions de nature à renforcer les dispositions de la Charte, à l'instar de la Déclaration de Manille sur le Règlement Pacifique des Différends Internationaux, fruit de ses travaux.

Monsieur le Président,

Le Maroc réitère son attachement irréversible aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment le respect sacro-saint de la souveraineté et l'unité nationale ainsi que l'intégrité territoriale des États. Le Maroc soutient fermement le rôle

central que jouent les Nations Unies en tant qu'organisation universelle chargée de résoudre les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, à la promotion des Droits de l'Homme et au développement durable.

Le respect aussi bien par l'Assemblée Générale que par le Conseil de Sécurité des dispositions de la Charte relatives à leurs fonctions et pouvoirs respectifs est essentiel. La préservation de cet équilibre est fondamentale et constitue une condition *sine qua non* pour l'accomplissement du mandat de chaque organe et *in fine* de l'efficacité de l'Organisation. De même, il faut éviter tout chevauchement ou duplication dans le travail de l'ONU afin de contribuer à l'efficacité de son action et de ses dépenses.

Précisément, l'article 12 de la Charte fait une distinction claire entre le mandat de l'Assemblée Générale et celui du Conseil de Sécurité, en stipulant nettement, dans son paragraphe 1 que « *Tant que le Conseil de sécurité remplit, à l'égard d'un différend ou d'une situation quelconque, les fonctions qui lui sont attribuées par la présente Charte, l'Assemblée générale ne doit faire aucune recommandation sur ce différend ou cette situation, à moins que le Conseil de sécurité ne le lui demande* ».

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc est fermement attaché au règlement pacifique des différends et soutient les efforts destinés à consolider ce noble objectif, surtout à un moment où les défis à la paix et la sécurité internationales sont devenus nombreux et multiformes.

La prolifération des conflits et leur prolongation, parfois de manière artificielle, constituent un terrain fertile pour les groupes armés et terroristes ainsi que les réseaux de trafic d'armes, d'êtres humains, de biens culturels et de tous genres. C'est pourquoi, l'action de l'ONU et de ses États Membres doit être axée sur la prévention des conflits et la recherche de solution pacifique des différends à travers le dialogue, l'enquête, la médiation, la réconciliation et toutes les voies et moyens pacifiques, pragmatiques et réalisables.

C'est dans cet esprit, que le Royaume du Maroc, inscrivant sa politique étrangère dans le cadre de la diplomatie préventive, encourage le recours au dialogue et à la

négociation en vue de la recherche du règlement pacifique des différends. Le dialogue constructif, responsable, basé sur le compromis et impliquant toutes les parties à un différend est indispensable pour parvenir à cette fin.

Monsieur le Président,

Pour ce qui est de l'élaboration des documents « *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* » et « *Répertoire de la pratique du Conseil de Sécurité* », ma délégation estime qu'il s'agit d'un travail louable qui mérite nos encouragements et soutien, car il s'agit d'un travail minutieux de documentation dont bénéficieront les générations actuelles et futures.

Enfin, avant toute inscription de nouveaux sujets à son ordre du jour, le Comité spécial doit, en consultation avec les Etats Membres, s'assurer qu'il s'agit avant tout de sujets pratiques et juridiques. Ma délégation est prête à travailler de manière constructive sur les propositions pertinentes qui s'inscrivent dans le cadre du mandat du Comité. Leur diffusion auprès des Etats Membres, dans des délais raisonnables, et avant la tenue des travaux du Comité, permettra aux délégations de les examiner à temps.

Merci pour votre attention.